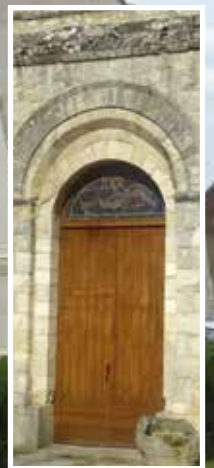




La vie communale
Numéro 4 - Été 2017



Ids - Saint - Roch
Le bulletin d'informations de la commune

Sommaire

Bulletin Été 2017

- **Le mot du Maire** page 3
- **Les informations communales** page 4
- **L'activité - budget communal**
 - **Année 2016** pages 5 - 6
 - **Année 2017** pages 6 - 9
- **La restauration de l'église** pages 10 - 11
- **La Communauté de communes Berry Grand Sud**
 - **Actions** pages 12 - 13
 - **Représentation synthétique** pages 14 - 15
- **Le projet éolien** page 16
- **Les brèves** pages 17 - 19
- **Les associations** pages 20 - 24
- **La vie scolaire** page 25
- **La vie communale il y a 100 ans** page 26
- **La Marseillaise de Rouget de Lisle** page 27
- **Convivialité et bénévolat** pages 28 et 29
- **Remerciements** pages 30 et 31

MAIRIE D'IDS-SAINT-ROCH

Tél. : 02 48 60 05 66 - Fax : 09 70 62 73 63

www.ids-saint-roch.fr

E-mail : mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr

Ouverture tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h - sauf le mercredi après-midi

Permanence des élus : le samedi de 9 h à 12 h

Bulletin d'informations de la Commune d'Ids-Saint-Roch

Responsable de la rédaction et de la publication : Martine Fourdraine.

Conception, réalisation et impression : Imprimerie Saint Amandoise - 18200 Saint Amand Montrond - 02 48 96 21 43

Photographies : Mairie d'Ids-Saint-Roch

Le mot du Maire

Bulletin Été 2017



Chère Madame, Cher Monsieur,

Le nouveau Président de la République a indiqué devant les Maires de France que « la commune doit rester l'échelon de référence de notre organisation institutionnelle ».

Le manifeste de l'Association des Maires de France comporte dans ses engagements celui « pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens ».

Sans aucun doute, les maires et les présidents d'intercommunalités seront toujours disponibles pour œuvrer, aux côtés de l'Etat, à l'assurance de l'intérêt général et du vivre ensemble.

Effectivement, les élus locaux, qui ont recueilli la confiance des habitants, sont les artisans de l'action publique.

Dans le nouveau gouvernement, les collectivités locales n'ont pas de ministère dédié mais leurs interlocuteurs privilégiés seront, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Transition énergétique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Action et des comptes publics.

Tous ont un rôle majeur nous concernant mais aujourd'hui c'est sur le troisième cité que je vous propose de nous attarder. Car, parmi ses compétences figurent «le développement et l'aménagement équilibrés de l'ensemble du territoire national et la solidarité entre les territoires » ainsi que « la réduction des inégalités territoriales ». Il sera donc notre interlocuteur pour des questions capitales telles que « l'implantation des services publics » et « l'accès des services au public » (santé et numérique, notamment). Il sera appelé à définir la politique du gouvernement pour « le développement et la mise en valeur des territoires et espaces ruraux, de montagne et littoraux ».

Nous comptons sur la mise en commun des sujets et sur leur co-gestion sans négliger le lien avec l'Europe. Nous sommes dans le désarroi ; il ne s'agit pas d'une impression comme cela est souvent dit, il s'agit d'un constat d'abandon. Nos préoccupations sont extrêmement sérieuses. Certes, notre détermination pour y travailler est intacte et l'action nous incombe mais le contexte ne

la permet pas. Se battre est possible mais pour quels résultats ? Quelle force politique s'intéresse à l'avenir des petites communes ? Pourtant, les communes de moins de 3 500 habitants représentent 21 millions d'habitants.

Ma conviction est que dans le monde rural, chacun doit pouvoir travailler, innover, se cultiver, se transporter ... l'enjeu des territoires ruraux est de garder les jeunes et de garantir un niveau de vie décent à la population. La ruralité est une chance pour la France ! Ruralité-Environnement-Développement sont des dossiers liés, à traiter de pair. Plus de cohérence des politiques publiques, plus de décloisonnement entre les instances et renforcement des moyens à destination des territoires ruraux s'imposent, de façon urgente.

Un paquet de réformes et de mise en place de normes nous étouffent : il faut quitter ce syndrome de l'usine à gaz et être concrets !

Il revient à l'Etat de mener une véritable politique d'aménagement du pays en garantissant un développement équilibré de ses territoires.

Si la liberté et l'égalité sont avant tout du ressort de l'Etat, la fraternité est l'affaire des communes car l'Etat n'est plus à même de piloter seul le « vivre ensemble ». La démarche citoyenne suppose des prérequis dont chacun ne dispose pas. Quotidiennement des acteurs locaux, élus ou non, œuvrent au « mieux vivre ensemble » quand d'autres concentrent leur temps et leur énergie à contrarier ce principe. Indépendamment des clivages et des difficultés, ceux qui adoptent la démarche visant à créer du lien social sont précieux pour la collectivité. Il ne suffit pas d'avoir la bonne parole, il faut l'exercer.

Dans un pays traversé par l'effacement des repères, des valeurs de base de notre civilisation, et le scepticisme dans les institutions, la relation de confiance entre les élus et les citoyens, le civisme, conservent tout leur sens et servent l'ensemble de la population. De ma place, ce rappel paraît utile à l'attention de ceux tentés par une approche individualiste plutôt que collective. Indépendamment de notre organisation institutionnelle, chacun a son rôle dans le maintien de la commune, cellule de base de la démocratie. Certes, cette institution de proximité est exigeante pour tout un chacun mais sa survie repose, en partie, sur ses habitants.

Le point de vue que je vous confie est plutôt rude en cette période estivale durant laquelle certains d'entre vous aspirent à un peu de repos !

Après tout, « seule certitude, rien n'est certain » ; c'est sur cette assurance que me vient de Montaigne que je vous laisse méditer !

Salutations dévouées,

Martine Fourdraine,



Contact avec la Mairie



Pratique et rapide, l'utilisation de la messagerie électronique est de plus en plus privilégiée dans la transmission d'informations générales ou bien propres à un dossier spécifique

vous concernant. Afin de faciliter les échanges entre la mairie et vous, nous vous invitons à utiliser ce support. Nous avons donc besoin de recueillir votre adresse de messagerie. **Nous vous laissons la main pour le faire en déposant, vous-même, cette information dans la boîte de la Mairie «mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr».** Ces données ne seront utilisées qu'à bon escient et nous nous engageons à ne pas les transmettre à un tiers sauf avec votre autorisation. Vous pouvez aussi nous transmettre votre numéro de téléphone mobile.

Contrat de personnel

Le « contrat aidé » signé avec Monsieur Christian Antezak en août 2016 a pu être renouvelé pour une année. Cet agent s'occupe particulièrement de l'entretien des espaces verts dans le bourg, du site de Courty et du stade.

Catastrophe naturelle

En 2016, vous avez été nombreux à nous faire part des dégâts constatés sur la structure de vos propriétés, apparition de fissures notamment, suite aux conditions météorologiques printanières et estivales défavorables.

De ce fait, la Commune a engagé une démarche de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016. A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue des Services de l'Etat ; les demandes étant traitées en Commission interministérielle, les délais peuvent être relativement longs.

Nous vous informerons de la suite qui sera donnée à cette requête puisque dans le cas d'un avis favorable, vous disposerez de 10 jours pour transmettre la décision, accompagnée d'une déclaration de sinistre, à votre assureur.

Zéro pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à l'application de la loi votée en février 2014, les communes ne sont plus autorisées à utiliser des pesticides sur les espaces publics excepté les produits utilisés en agriculture biologique et les produits dits à faibles risques. Certains lieux et notamment, les cimetières et les terrains de sport, ne sont pas concernés par cette interdiction.

Sous couvert d'une action conduite par la Communauté de communes, Ids-Saint-Roch s'est engagée dans de nouvelles pratiques de désherbage.

C'est sûr, en cas d'exigence du « zéro herbes », le pari n'est pas gagné. C'est difficile surtout quand la météo favorise la végétation !

En 2019, ce sera le tour des jardins pour lesquels les pesticides seront interdits. Qu'il s'agisse des espaces publics aujourd'hui ou des espaces privés demain, nous avons à nous s'habituer à un nouvel environnement !



Congés d'été

Le Secrétariat de Mairie et l'Agence Postale seront fermés du 9 au 30 août 2017, inclus.

Durant le mois d'août, la permanence des élus le samedi matin sera interrompue, mais il sera toujours possible de joindre le maire ou les adjoints en cas de besoin.



Exécution du budget 2016

Les comptes clôturés au 31 décembre 2016 établis par la Commune, et en tous points conformes à ceux produits par le Trésorier municipal, sont les suivants :

- un excédent de 348 818,45 € en section de fonctionnement,
- un déficit de 90 707,15 € en section d'investissement.

Une seule «dépense reportée», c'est-à-dire engagée mais non payée a été constatée pour 7 342 € s'agissant d'honoraires en cours en faveur de l'architecte en charge du chantier de restauration de l'église. L'excédent net disponible est donc de 250 769,30 €. Conformément à l'obligation comptable, le déficit d'investissement a été comblé par une partie de l'excédent de fonctionnement dans le cadre du budget 2017.



Section de fonctionnement

L'étroite surveillance de cette section dans sa partie dépenses a été effective en 2016, tout comme les exercices précédents.

Sa légère dégradation par rapport à 2015 est due à la comptabilisation de dépenses de travaux effectués par des artisans non assujettis à la TVA ainsi qu'à la mise en œuvre d'une nouvelle mesure comptable autorisant à enregistrer des travaux de voirie ou de bâtiments en fonctionnement au lieu de l'investissement tout en bénéficiant du même avantage en matière de fiscalité. Il s'agit, notamment, du remplacement des volets du bâtiment situé face à la mairie, de la remise en état du mur de l'enceinte du presbytère, du mur du cimetière, route de Morlac, pour un total de 23 413 €.

Certaines natures de **dépenses** récurrentes, bien qu'incontournables, présentent une croissance inquiétante, comme la contribution au SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) passant de 32 275 € en 2015 à 36 068 € en 2016.

D'autres natures de dépenses occasionnelles ont alourdi les charges comme l'organisation du Comice agricole pour un montant de 2 465 €.

A noter que le taux de remboursement de l'emprunt sur la réhabilitation des logements face à la Mairie, calé sur le livret A spécifique à la nature des travaux, soit 3 % au départ en 2006, est à 1,75 % pour le calcul de l'annuité 2016.

A l'inverse, les **recettes** ont tendance à se tasser.

Ainsi, les recettes issues de la redistribution de l'Etat ont diminué, comme les dotations et participations au titre de l'effort des collectivités à la réduction de la dette publique, soit moins 5 899 € entre 2016 et 2015.

Les recettes fiscales ont, elles aussi, diminué à la suite de la suppression de la demi part dont étaient bénéficiaires auparavant les contribuables vivant seuls ; l'Etat n'a pas compensé en totalité l'impact sur la fiscalité des collectivités, soit moins 647 € malgré l'augmentation des bases desquelles émanent ces produits.

La liquidation de la boulangerie a généré la perte de 3 mois de location des bâtiments, c'est-à-dire 1 464 €.

L'effet « ciseaux » est un constat clair basé sur une tendance à l'augmentation des charges et une tendance à la diminution des produits, la tendance à la dégradation du résultat net de fonctionnement s'affirme incontestablement.



Section d'investissement

Cette section présente une bonne réalisation soit 211 291,99 € en dépenses et 207 876,29 € en recettes. Le déficit à fin 2016 provient donc essentiellement de la reprise du déficit des années antérieures ; ce qui est récurrent s'agissant de l'investissement. La rareté des subventions et concours divers nous obligent à reconsidérer les modalités de financement des projets !

De nombreuses **opérations** ont été menées à bien.

Les travaux de voirie se sont élevés à 76 394 € avec la requalification complète de la route des Brossats (1,4 km) ainsi que la patte d'oie à l'embranchement de la route de Riaujoncs et son croisement avec la route d'Ineuil.

L'extension du parking du Foyer rural a été finalisée pour un montant de 19 500 € auxquels s'ajoutent 6 526 € au titre de la participation communale pour les travaux d'éclairage sur ce même site.

Les travaux de renforcement du mur de la fosse de la Cure ont coûté 9 427 € ; il était temps de s'y intéresser pour ne pas avoir à supporter un plus gros chantier.

Deux actions ont été conduites alors qu'elles n'avaient pas été budgétées bien que ne remettant aucunement en cause celles prévues. Il s'agit :



- de l'acquisition des propriétés PAANS et MARDON : ces immeubles étaient en vente depuis plusieurs années pour la première et depuis plusieurs mois pour la seconde, des servitudes liaient les bâtiments et les espaces

entre eux. Plusieurs motifs ont étayé la décision du Conseil municipal de les acquérir : la main mise sur un îlot situé en centre bourg et voué à la dégradation à court terme, l'évitement d'une acquisition par des personnes de mauvais voisinage, et l'opportunité d'obtenir un espace foncier communal dans le bourg. Compte tenu du prix total de 45 356 € et des contreparties en jeu, la décision a été prise de rendre la Commune propriétaire de cet ensemble,



- de l'acquisition des matériels de la boulangerie de façon à permettre à ce commerce de perdurer à la suite du départ de la famille PLOUY. En effet, les repreneurs étaient identifiés mais n'avaient pas accès au crédit du seul fait qu'ils n'étaient pas en

mesure de fournir un apport personnel suffisant. La Commune a joué son rôle d'intermédiaire facilitateur en faisant l'avance de la trésorerie pour un montant de 17 000 € qui lui sera intégralement remboursée d'ici fin novembre 2017. Bien sûr, les écritures afférentes ont été passées en dépenses mais aussi en recettes, sans aucun impact donc sur le résultat de l'exercice.

A noter qu'une tentative de faire échouer ce montage, par une poignée d'habitants vertueux, a été organisée pour faire recaler la délibération qui a permis de sauver ce commerce de proximité, de le rendre opérationnel et de très bonne qualité. Non seulement, les mesures prises par le Conseil municipal ont été reconnues légales et surtout elles répondent à l'attente de la quasi-totalité de la population de la Commune et aussi des communes environnantes ...

Malheureusement, nous avons l'expérience de ce genre de situation qui oblige à nous retrousser les manches ; quand le résultat est là, nous estimons que nous avons juste fait notre travail d'élus.

Côté **recettes**, nous confirmons que les subventions sont rares. Toutefois, nous avons pu bénéficier de deux concours du Conseil départemental, l'un pour l'extension du parking du Foyer rural à un taux de 50 % de la dépense hors taxes, soit 8 125 €, et l'autre au titre du renforcement de la voirie, soit un montant de 14 316 €.

C'est essentiellement l'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement qui a permis l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.

Budget primitif 2017

Voté à l'unanimité par le Conseil municipal, c'est un budget ambitieux qui a été adopté pour 2017, notamment en inscriptions de projets d'investissement ; il présente les équilibres suivants :

Section de fonctionnement : dépenses = recettes, soit 544 745,84 €
Section d'investissement : dépenses = recettes, soit 693 919,15 €, ce, opérations réelles (celles donnant lieu à des mouvements de trésorerie) et opérations d'ordre (celles ne donnant pas lieu à mouvements de trésorerie), cumulées.

Le budget du CCAS (Centre Communal de l'Action Sociale) en tant que tel a été supprimé à la suite d'une possibilité offerte par la loi pour les Communes de moins de 1 000 habitants. Les actions demeurent mais sont, désormais, retracées dans le budget général de la collectivité. Auparavant, c'était une subvention du budget général qui venait alimenter le budget dit annexe du CCAS. L'organe de gouvernance, le Conseil d'Administration du CCAS a disparu mais ses membres ont été appelés à constituer la Commission d'action sociale. Comme pour toutes les autres Commissions communales, son travail consiste à donner un avis sur telle ou telle question de leur domaine à chaque fois que nécessaire.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement n'appelle pas de développements particuliers à part quelques points.

Côté dépenses :

La contribution au SIRP : elle a été inscrite pour 36 100 € soit l'équivalent du versement de 2016. Or, l'équilibre du budget global du SIRP suppose une participation de 38 514 € ; nous serons donc amenés à abonder notre prévision de plus de 2 000 €.

Actuellement, 25 enfants de moins de 11 ans sont domiciliés à Ids-Saint-Roch dont 23 sont en âge d'être scolarisés en primaire : 15 fréquentent notre SIRP et 8 sont inscrits à l'extérieur.

Les contributions des communes adhérentes au SIRP sont appelées sur la base de la population totale ; toutefois, ramenée au nombre d'enfants scolarisés, la quote-part s'élève à 2 567 € par élève et par an. En réalité, ce ne sont pas les frais de scolarité, qui incombent à chaque commune, qui coûtent chers mais ce sont les frais périscolaires comme la cantine, les garderies, ... services qui sont facultatifs pour les communes ; ce que nous avons déjà exposé dans un précédent bulletin. En effet, les frais de personnels sont une contrainte à laquelle nous ne pouvons nous soustraire à partir du moment où nous déployons les actions ; ces derniers représentent 64 % du budget total du SIRP.

- une enveloppe de 2 500 € a été prévue pour effectuer la vidange des installations d'assainissement.
- l'exposition de « la Marseillaise & Rouget de Lisle à la une » présentée le 18 juin aura coûté 900 €.



Côté recettes :

Dans la continuité des années précédentes, les dotations en provenance de l'Etat, baisserons donc, à nouveau, mais de la moitié seulement, au titre de cette même contribution des collectivités au redressement des finances publiques, soit une diminution de 3 300 € en 2017.

Par ailleurs, nous sommes prévenus que la taxe professionnelle départementale en provenance de la centrale nucléaire de Belleville devrait baisser de 8 %, ce qui représentera une diminution de l'ordre de 3 400 € pour nous.

Pour rappel, notre Commune bénéficie d'une fiscalité sur réseau pour un seul pylône électrique, d'une tension supérieure à 350 kilovolts, installé dans son périmètre, le montant est de 4 631 € pour 2017. En pareil cas, ni le propriétaire, ni l'exploitant qui subissent l'installation ne reçoivent ni fiscalité, ni indemnité.

Notre principe de construction du budget étant la prudence, nous ne devrions pas avoir de mauvaise surprise mais ces baisses de recettes existent, lesquelles cumulées et répétées, sont loin d'être neutres.

EN 2017, LES TAUX DES TROIS TAXES MÉNAGE, POUR CE QUI CONCERNE LA PART DE LA COMMUNE, N'ONT PAS ÉTÉ MODIFIÉS. ILS DEMEURENT PARMI LES PLUS BAS DU DÉPARTEMENT TOUTES LIGNES CONCERNÉES.

LES COMPTES DE LA COMMUNE SONT DISPONIBLES ET CONSULTABLES À LA MAIRIE.

Section d'investissement

La phase réalisation des projets de l'exercice 2017 est lancée indépendamment de la taille et de la complexité des opérations inscrites.

Ainsi sont prévus :

- des travaux d'accessibilité pour les bâtiments, publics ou privés, recevant du public, comme la mairie, l'école, le Foyer rural et la boulangerie : total engagé 8 370 €,
- le remplacement d'une fenêtre très dégradée à la Mairie : 1 800 €,
- le tubage de la cheminée du logement de la poste : 1 200 €,
- le remplacement de la chaudière du logement de la boulangerie : 3 800 €,
- l'acquisition de matériels et outillage de voirie, en remplacement ou en compléments (tondeuse, débroussailluse, remorque et autres petits outils) : 3 600 €.

Une enveloppe de 50 000 € est réservée pour les travaux de voirie : ce qui est légèrement moins que l'enveloppe moyenne habituelle mais des choix ont été faits en ce sens en lien avec nos capacités budgétaires. Ce montant couvrira des priorités identifiées par la Commission de voirie dont la consolidation de routes, l'approfondissement de fossés et l'apport de cailloux.

Sur l'ensemble des opérations ci-avant, nous ne bénéficierons d'aucun financement extérieur excepté le modeste montant de 4 000 € composé de plusieurs petites aides dont 2 785 € de la part de l'Etat pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.

LA RESTAURATION DES EXTÉRIEURS DE L'ÉGLISE EST LE CHANTIER PHARE DE 2017

Le gros chantier de l'exercice 2017, et qui débordera inévitablement sur l'exercice 2018, est la restauration de l'église. Il s'agit essentiellement de travaux extérieurs. Un article spécifique est consacré à cette opération d'envergure (pages 10 et 11).

Budgétairement, il s'agit d'une opération conséquente : 443 498 € HT - 532 198 € TTC. L'édifice est grandement abîmé et sa classification architecturale nous amène à recourir à des professionnels de la restauration de bâtiments patrimoniaux. Les matériaux et les procédés sont spécifiques. La Commune ne pouvait pas formaliser seule son projet faute de quoi elle s'exposait d'une part, au refus de l'autorisation du permis de construire et d'autre part, elle se privait de partenaires financiers qu'elle était à même de solliciter. La coopération avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine), de même que le lien avec les Associations de sauvegarde du patrimoine sont le gage d'une restauration de qualité.

Selon la même approche, le choix de l'Architecte a été motivé par sa spécificité professionnelle et ses références en restauration d'édifices similaires.

Nous avons eu à trancher à diverses occasions en visant la qualité de la restauration et la capacité financière dont nous disposons.

Grosso modo, 60 % des travaux seront compensés par l'encaissement de subventions et 40 % seront payés par l'autofinancement de la Commune, soit 184 784 € dont 120 000 € d'emprunt et 64 784 € de fonds propres. L'emprunt est souscrit auprès de la Caisse d'Épargne sur une durée de 20 ans au taux fixe de 1,68 % (= taux de rendement annuel de 1,58 %) ; ce qui générera un montant total d'intérêts réglés au bout des 20 ans de 19 807,41 €.

Les aides obtenues sont les suivantes :

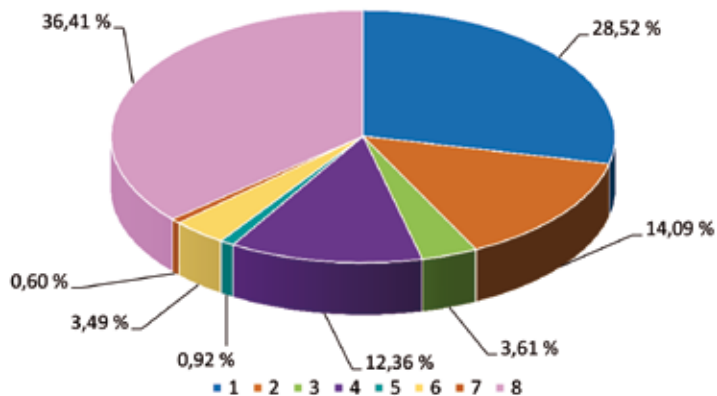
- Etat / Direction Régionales des Affaires Culturelles : 110 874 €
- Etat / Réserve parlementaire : 10 000 €
- Conseil départemental : 82 840 €
- Cdc Berry Grand Sud : 10 000 €
- Sauvegarde de l'Art Français : 8 000 €
- AREIS = Association pour la Restauration de l'Église d'Ids-Saint-Roch : 37 000 €.



Le budget communal

Activité - Section de Fonctionnement, en euros

Dépenses



Détail des contributions aux organismes de regroupement

1 - Charges d'entretien à caractère général	155 369,84
2 - Charges de personnel	76 750,00
3 - Atténuations de produits	19 690,00
4 - Charges de gestion courante	67 356,00
* Indemnité du Maire et des Adjoints	10 250
* Contribution aux organismes de regroupement	52 706
* Subvention aux organismes publics	2 700
* Subventions personnes de droit privé	1 400
* Charges diverses de gestion courante	300
5 - Charges financières - intérêts des emprunts	5 000,00
6 - Dépenses imprévues	19 000,00
7 - Dotations aux amortissements	3 274,00
8 - Virement à la section d'investissement	198 306,00
TOTAL	544 745,84

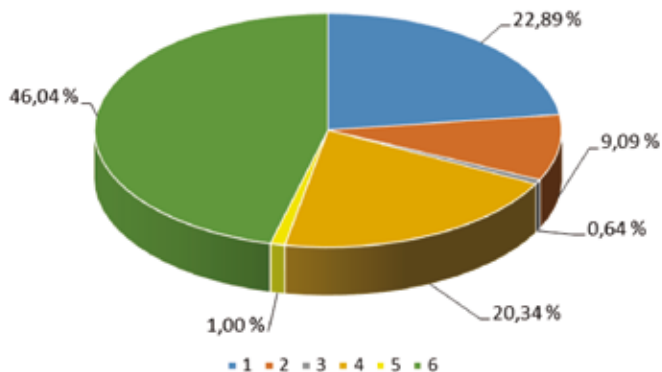
1 - Charges d'entretien à caractère général	155 369,84
2 - Charges de personnel	76 750,00
3 - Atténuations de produits	19 690,00
4 - Charges de gestion courante	67 356,00

* Indemnité du Maire et des Adjoints	10 250
* Contribution aux organismes de regroupement	52 706
* Subvention aux organismes publics	2 700
* Subventions personnes de droit privé	1 400
* Charges diverses de gestion courante	300

5 - Charges financières - intérêts des emprunts	5 000,00
6 - Dépenses imprévues	19 000,00
7 - Dotations aux amortissements	3 274,00
8 - Virement à la section d'investissement	198 306,00

TOTAL 544 745,84

Recettes

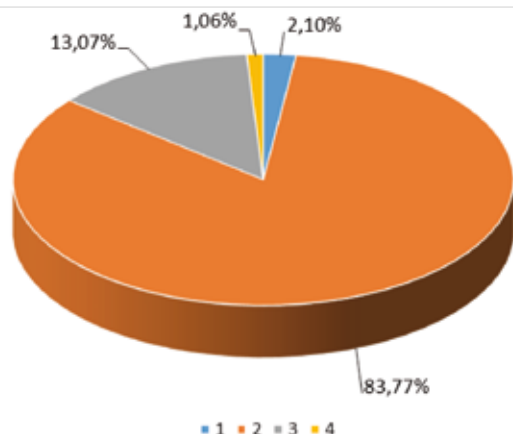


1 - Impôts et taxes	124 704,00
2 - Revenu des immeubles	49 500,00
3 - Indemnisation charges de personnel (contrats aidés)	3 500,00
4 - Dotations Etat et divers	110 818,00
5 - Produits divers	5 450,00
6 - Résultat reporté 2016	250 773,84,00
TOTAL	544 745,84

Le budget communal

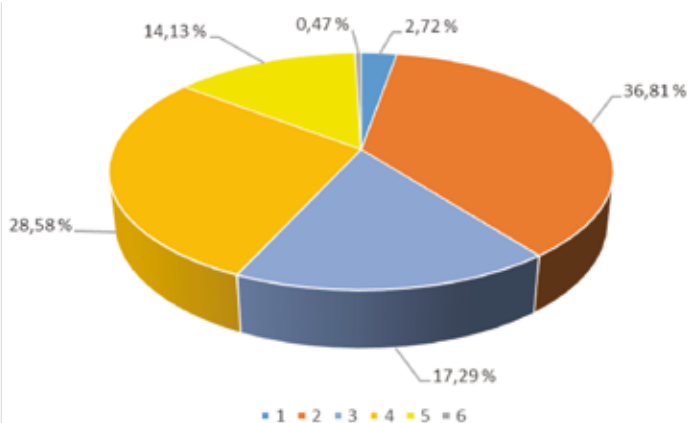
Activité - Section d'Investissement, en euros

Dépenses



■ 1 - Remboursement d'emprunts et cautionnements	14 600,00
■ 2 - Investissements - Projets	581 270,00
▼ Engagements 2017 - nouveaux	
* Frais d'études	25 000
* Subvention d'équipement versée	1 000
* Acquisition outillages, équipements, signalétique	4 600
* Travaux sur bâtiments	15 670
* Restauration des extérieurs de l'Eglise	480 000
* Travaux de voirie	50 000
* Travaux en régie	5 000
■ 3 - Résultat N-1 reporté	90 707,15
■ 4 - Restes à réaliser 2016	7 342,00
TOTAL	693 919,15

Recettes



■ 1 - Fonds compensation TVA (dépenses 2015)	18 899,00
■ 2 - Subventions d'équipement	255 391,00
* Restauration des extérieurs de l'Eglise	251 390
* Accessibilité des ERP	2 785
* Travaux d'amélioration énergétique de bâtiments	1 216
■ 3 - Emprunt	120 000,00
■ 4 - Virement de la section de fonctionnement	198 306,00
■ 5 - Affectation résultat de fonctionnement 2016	98 049,15
■ 6 - Dotations aux amortissements	3 274,00
TOTAL	693 919,15

La restauration de l'église

Le projet de restauration de l'église est né de la volonté de l'équipe municipale, qui a régulièrement exprimé son souhait de sauvegarder et mettre en valeur cet édifice situé en plein centre bourg et partie intégrante du patrimoine communal. Ce projet a d'ailleurs été un engagement inscrit dans la profession de foi de la campagne des municipales de 2014. En effet, depuis plusieurs années, l'église est maintenue en état par des travaux réalisés superficiellement et ponctuellement par les municipalités successives mais, aujourd'hui, un chantier global d'importance s'impose, en particulier la consolidation des extérieurs.

Il est utile de rappeler que le bâtiment est inscrit au titre des Monuments historiques par arrêté du 2 mars 1926 pour son chevet, son transept et sa façade. Une première église romane a été construite vers l'an 1000 mais elle a subi différentes évolutions avant d'aboutir à son architecture actuelle.

L'église est d'abord dédiée à Saint-Martin puis elle est placée sous le patronage de Saint-Roch.

En février 2016, la commune a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre en vue d'obtenir, entre autres, une pré-étude ainsi qu'un estimatif des travaux à entreprendre. Le cabinet TRAIT CARRÉ ARCHITECTES, basé à Aubigny-Sur-Nère, a été retenu parmi 5 candidatures qualifiées.

En juin 2016, l'architecte a réalisé un diagnostic qui a mis en évidence les désordres architecturaux sur lesquels une intervention à court terme est nécessaire.

En septembre 2016, la demande de permis de construire a été déposée auprès des services compétents et l'autorisation a été obtenue en janvier 2017. Les différentes étapes de la consultation pour la mise en concurrence des entreprises ont eu lieu de février à avril. Ainsi, les travaux ont pu débuter fin mai 2017 par la mise en place du chantier dont un important échafaudage notamment ; ils s'étaleront sur 10 à 12 mois selon les conditions météorologiques. Cependant, l'accès à l'intérieur de l'église est conservé.

Les travaux à entreprendre ont été classés en différents lots selon les corps de métier.



Le premier est celui de la maçonnerie et pierre de taille. Les enduits sont en mauvais état : des chutes ponctuelles, la présence de mousse et lichens, des soubassements noircis par l'humidité sont observés. Cet état est dû à la présence de mortier moderne qui empêche l'humidité contenue dans le cœur de la maçonnerie de s'évaporer et contribue à sa détérioration.

Des pierres de taille sont ébréchées, voire cassées, noircies également. Ces désordres sont principalement dus aux joints de ciment qui bloquent l'évaporation de l'eau dans la pierre et favorisent une dégradation progressive du bâti.

Concernant ce premier lot, l'architecte préconise, après le piochement des enduits existants, la pose d'un nouvel enduit à la chaux naturelle. Les pierres de taille dégradées seront restaurées ou remplacées en fonction de leur état.

Enfin il sera procédé au rejointoiement.

Le deuxième lot est celui de la charpente. Un léger dévers des fermes, des pieds de ferme et des bois dégradés et pulvérulents sont à reprendre à la suite de l'absence de contreventements longitudinaux et de l'absence de sous-faîtage.



Concernant ce lot, l'architecte recommande la dépose partielle des bois à entailles simples et doubles et la pose de nouveaux, la dépose, retaille et repose de certains autres bois, un reveuillage général et divers renforcements.

Le troisième lot porte sur la couverture. La dépose de la toiture étant un préalable pour accéder à la charpente, le remplacement de la couverture s'en trouve optimisé .



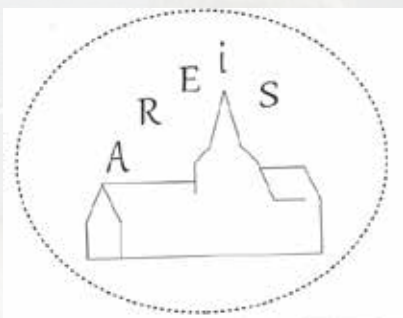
L'architecte indique que la toiture est en mauvais état : des ardoises manquent et l'étanchéité totale n'est plus assurée. La présence de mousses et lichens est constatée, la bande de faitage est à refaire et les noues à reprendre. L'état de la couverture est principalement dû au glissement d'ardoises et de tuiles, à la vétusté des crochets retenant les ardoises et à des soudures ayant rompu.

Pour ce lot, l'architecte demande, après dépose, la pose de nouvelles ardoises cloutées. Pour la partie couverte en tuiles, ces dernières seront remplacées par de nouvelles tuiles plates. Enfin des gouttières en cuivre seront installées.

Ces 3 premiers lots constituent la très grande part de la dépense.

Le quatrième lot porte sur les menuiseries. Les parties basses des portes sont dégradées notamment celles de la sacristie et de la petite porte sous le porche. La remise en jeu de l'ensemble de ces menuiseries et des interventions de serrurerie seront effectuées.

Le cinquième et dernier lot concerne les vitraux. Compte tenu des casses, des verres tachés et salis, il sera procéder à la dépose, restauration et repose des vitreries. De nouveaux grillages de protection seront installés et les appuis révisés.



Outre le plan de financement évoqué ci-avant, dans la partie budgétaire, il paraît opportun de revenir sur l'existence de **l'AREIS = Association pour la Restauration de l'Eglise d'Ids-Saint-Roch**, puisque cette structure est un pilier du financement de la restauration. Ainsi, chacun peut contribuer, à sa mesure, au financement de ce beau projet en réalisant un don, en une ou plusieurs fois.

Cette association a été créée en novembre 2015. Ainsi, elle a vocation à recueillir des fonds par l'organisation ou la participation à des événements ; elle collecte des dons, à la fois de particuliers et d'entreprises. L'association a été reconnue d'intérêt général. A ce titre, elle délivre des reçus fiscaux permettant aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt.

La plaquette est jointe à ce bulletin à toutes fins utiles.

Nous remercions d'ores et déjà les personnes qui ont fait preuve de générosité à l'occasion de notre appel et nous comptons, dès à présent, sur le soutien d'autres personnes ou collectifs.

L'AREIS organise le dimanche 10 septembre, un concert avec le trompettiste Jean-Claude BORELLY de renommée internationale. Nous savons qu'il présente un spectacle de qualité et nous vous suggérons de profiter de la venue, chez nous, de cet artiste.





La situation budgétaire

Le deuxième exercice de la CDC clos au 31 décembre 2016 présente les résultats suivants un excédent de 1 924 170,04 €, en section de fonctionnement, un déficit de 130 697,61 €, restes

à réaliser compris, en section d'investissement.

Après comblement du déficit d'investissement, l'excédent net disponible, soit 1 793 472,43 € a donné une bonne solidité à la construction du budget 2017. Ce dernier s'équilibre à 5 367 950 € pour le fonctionnement et à 3 464 118 € pour l'investissement.

Les taux 2017 de la fiscalité ménage et ceux de la fiscalité professionnelle ont été maintenus à leurs niveaux de 2016.

Le budget prévoit l'avancement de plusieurs gros chantiers structurants qui ont déjà été évoqués. Dans cette parution, nous proposons de développer les actions directement dirigées vers le public des 32 communes qui composent notre Communauté de communes. Ces domaines d'intervention, très diversifiés, découlent de la loi ou bien relèvent de la volonté partagée de la CDC et de ses Communes membres.

La gestion de deux Maisons de Services Au Public = MSAP

Une permanence supplémentaire sera ouverte dans les locaux administratifs de la CDC au Châtelet dès les travaux de l'établissement terminés.

Structure récente, une MSAP permet à l'utilisateur d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches relevant de plusieurs administrations ou organismes publics comme les Services sociaux du Conseil départemental, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, le Régime Social des Indépendants ou l'Assurance Retraite, la SNCF...

Grâce à la MSAP, l'utilisateur peut également obtenir des explications sur le langage administratif, obtenir un formulaire et sa notice, effectuer des démarches en ligne, se faire aider dans la constitution d'un dossier ... La MSAP est dotée d'équipements bureautiques et informatiques libres d'accès. Autant que de besoin, une assistante se tient disponible pour accompagner tout un chacun dans l'accomplissement de formalités ou bien trouver le meilleur interlocuteur pour répondre au dossier.

Par ailleurs, des rendez-vous peuvent être fixés au plus près des administrés avec diverses structures comme la Mission locale, l'Assistante sociale, etc ...

L'ensemble des thématiques suivantes sont du domaine d'une MSAP : Famille + Social/Santé + Retraite + Emploi + Logement et Energie + Déplacements + Accès au droit.

La gestion de la base nautique de Sidiailles

Le site appartient au Conseil départemental mais la gestion est confiée à la Communauté de communes. Cette dernière y

réalise également des investissements dédiés aux pratiques sportives et ludiques. Le plan d'eau et l'aménagement de la plage permettent de se consacrer à la baignade, aux pédalos, entre autres. L'aménagement d'un parc accrobranches permet d'accéder à 12 parcours aventure dont un parcours rando-trekking, qui allie tyrolienne et marche, autour du lac. Plus récemment, une vingtaine de voies d'escalade ont été ouvertes, en falaise au-dessus du lac. Tous les publics y trouvent divertissements et plaisirs puisque des sentiers de randonnées sont tracés et que des aires de jeux accueillent les enfants. Enfin, un snack est à la disposition de tous les visiteurs.

Le Service de l'Assainissement Non Collectif

La mise en œuvre du service n'est pas encore véritablement opérationnelle. Pour l'instant, la Communauté de communes assure le contrôle des installations de l'ensemble des équipements de son territoire par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé. Ce contrôle intervient :

- de façon obligatoire, à l'occasion d'une installation nouvelle ou de son remplacement ainsi qu'en cas de transaction immobilière de la propriété,
- de façon libre pour toute demande particulière.

En tout état de cause, les communes n'interviennent plus sauf en tant que relais pour faciliter la procédure à l'utilisateur. Le service est payant et les écritures afférentes à cette compétence sont retracées dans un budget annexe qui doit être équilibré en toute autonomie.

Il est probable que la CDC consolide son organisation de façon à exercer totalement les obligations qui lui incombent dans ce domaine.

Le tourisme

La loi ne requiert pas des Communautés de communes qu'elles exercent elles-mêmes des activités relevant du tourisme mais qu'elles en assurent la promotion. Ainsi, désormais les offices de tourisme ou autres structures dédiées sont dans l'escarcelle de la Communauté de communes. Berry Grand Sud dispose de 3 offices labellisés situés à Châteaumeillant, Culan et Le Châtelet et a noué un partenariat avec l'École du Grand Meaulnes d'Epineuil le Fleuriel où un point info est installé au sein de la maison école du Grand Meaulnes. Par ailleurs, l'été, une antenne déportée est installée à Sidiailles. L'intention est de favoriser, sur notre territoire, la découverte du patrimoine, des activités de loisirs, des produits du terroir et enfin de diffuser des informations pratiques.

Les Centres de loisirs

L'accueil est organisé dans 3 établissements de la CDC, à Châteaumeillant, à Saulzais le Potier et au Châtelet. Au Châtelet, le nouveau Centre de loisirs vient tout juste d'ouvrir ses portes. Il s'agit d'un superbe établissement au plan esthétique mais aussi au plan fonctionnel. Une cinquantaine d'enfants, de 3 à 17 ans, peut être reçue pendant les vacances et le mercredi après-midi. Outre les animations sur site, selon les tranches d'âges, de nombreuses propositions

sont faites tant en activités (patinage, vélo-rail, initiation au cirque ...) qu'en visites (Le Pal, Guédelon, ...). Un mini camp permet de rassembler les jeunes de 8 à 17 ans sur plusieurs jours pour pratiquer l'escalade, la spéléologie, le canoë, la randonnée à vélo, ...

Les modalités financières d'inscriptions sont fixées de façon à permettre l'accès au plus grand nombre de familles.

La petite enfance

Berry Grand Sud ne gère pas directement les structures d'accueil collectif qui sont opérationnelles sur son territoire mais sa participation financière à chaque établissement contribue largement non seulement à leur fonctionnement mais à leur existence. Outre le versement des subventions annuelles, la CDC améliore sans cesse la qualité de l'accueil par l'aménagement des structures et l'acquisition d'équipements des micro-crèches qui se trouvent à Culan et Préveranges.

La piscine

Il s'agit de la piscine de Châteaumeillant, la seule se situant sur nos 32 communes. Elle se trouve route de Vicq-Exempt, près du stade. Le transfert de la gestion de la commune de Châteaumeillant à la CDC n'a rien d'obligatoire mais les élus ont décidé que cet équipement relevait de l'intérêt communautaire et l'ont transféré à la CDC.

L'établissement, pris comme tel, n'est pas couvert ; ses dates d'ouverture restent mi-juin à mi-septembre, tous les jours excepté le lundi. A la fois, lieu d'apprentissage et de loisirs, des cours de natation, d'aquagym et des activités diverses y sont proposés sous couvert d'un maître-nageur diplômé d'Etat. L'opération « j'apprends à nager » pour les jeunes de 8 à 12 ans est maintenue.

Les prix pratiqués sont contenus de façon à favoriser l'accès au plus grand nombre de personnes.

Le Contrat culturel

Ce programme, 3^e saison de BALIADE EN BOISCHAUT, est une action phare de notre collectivité à laquelle un budget annuel se situant entre 250 000 et 300 000 € est affecté. L'intention est de permettre à notre population d'accéder à la Culture s'agissant de spectacles éclectiques et de qualité, indépendamment

La programmation couvre plusieurs disciplines : le théâtre, la musique, le cinéma, la lecture, l'animation. Les spectacles tournent de commune en commune.

Les enfants, de même que les seniors, sont intégrés au programme culturel. Ainsi des spectacles sont présentés dans les établissements scolaires et dans les centres de loisirs et des animations se déroulent au sein des résidences de personnes âgées. Des rencontres intergénérationnelles, des rencontres avec les professionnels voient le jour selon l'intérêt porté par les différents publics.

Les deux écoles de musique (Association musicale préverangeoise et Musique en Boischaud Marche) de notre territoire sont également aidées financièrement en fonction du nombre d'enfants domiciliés dans nos communes.

Enfin, chaque année notre CDC organise la fête de la musique FESTI'CHANT. Des groupes de musique se produisent devant plusieurs centaines de personnes. En 2016, nous avons eu le plaisir d'accueillir cette manifestation festive et champêtre à Ids-Saint-Roch. Si chaque commune est candidate d'année en année, nous ne sommes pas près de la recevoir à nouveau ! En 2017, c'est à Saulzais-le-Potier que nous venons de nous retrouver en juin dernier.

Le programme complet de chaque saison culturelle est édité en fin d'année précédente et est à la disposition du public à l'accueil de la CDC mais aussi dans chacune de nos mairies, tout au long de l'année.

La proximité avec les écoles



Chaque année, la Communauté de communes offre un spectacle aux écoles primaires du territoire.

La CDC saisit également toutes les opportunités possibles pour associer les écoliers à ses initiatives. Par exemple,

à la faveur du projet TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), les écoliers ont pu participer à une action de sensibilisation aux économies d'énergie. Un atelier commun, sur l'empreinte carbone, s'est déroulé avec 260 enfants de 8 écoles élémentaires qui se sont portés volontaires. Un autre atelier, au choix, sur le solaire, l'éolien, l'hydraulique et les écogestes, a permis de compléter l'action. Enfin, les écoliers se sont réjouis de prendre part à un fil rouge consistant à concourir dans la réalisation de « ma maison idéale ». La restitution sous forme de maquette a été un moment intense de concentration et d'émotion un après-midi de juin. D'ailleurs, c'est le travail de la classe de CE1-CE2 d'Ids-Saint-Roch qui a été désigné comme étant le meilleur par un jury composé exclusivement d'enfants. Voir P. 25 sujet de la « Vie scolaire ».



La proximité avec les aînés

Outre l'intervention du Contrat culturel dans les établissements d'hébergement collectif, la CDC intervient dans le financement de l'installation et de l'abonnement de dispositifs de téléassistance, comme Présence verte ou tout autre fournisseur.

SOCIAL / SANTÉ **FAMILLE**

RETRAITE

EMPLOI

LOGEMENT / ÉNERGIE

SE DEPLACER

ACCÈS AU DROIT

MSAP

Châteaumeillant : 1 place ST Blaise
9h-12h et 13h30-17h
Tel : 02 48 56 47 72 ou msap@chateaumeillant

Saulzais-le Potier : Place du Marché
L : 9h-12h/13h-17h
Ma-Je-Ve : 8h-12h/13h-17h
Mer : 8h-12h
Tel : 02 48 56 18 61 ou
msap.saulzaislepotier@cdc-berry-grand-sud.fr

PISCINE À CHÂTEAUMEILLANT

Ouverte de mi-juin à mi-septembre.
Cours de natation, d'aquagym et autres activités y sont proposés
Tel : 02.48.61.18.49



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY GRAND SUD

COORDONNÉES : tel 02.48.61.18.49

**DÉMÉNAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS
CHÂTELET PRÉVU À LA FIN DU MOIS**



OFFICE DE TOURISME

TOURISME

3 offices de tourisme
Berry Grand Sud

Le Châtelet : 02.48.56.29.35

Châteaumeillant : 02.48.61.39.89

Culan : 02.48.62.03.92



Ballades en Berry

CONTRAT

Théâtre, musique, animations vous attendent au long de l'année

Tél : 02.48.61.18.49

BASE NATURE AVENTURE DE SIDIAILLES

Ouverture de La base nature aventure de fin avril à octobre.

Activités proposées : location de bateaux, escalade, accrobranche, snack, baignade ...

Tél : 02.48.61.48.10



CENTRE DE LOISIRS

LE CHÂTELET

CHÂTEAUMEILLANT

SAULZAIS LE POTIER

ouvert aux enfants de 3 à 17 ans

Tél : 06.71.57.92.42



MUNICIPALITÉS
DU SUD

02.56.37.92

STRATÉGIQUES DE CHÂTEAUMEILLANT AU
DERNIER TRIMESTRE 2017

de
BERRY GRAND SUD
Bischoff

CULTUREL

ue, cinéma, lecture,
s sont proposés tout
de l'année

48.56.75.60

SPANC

Ce Service Public d'Assainissement Non Collectif fait intervenir Soliha, prestataire agréé, pour effectuer les visites de contrôle sur les dispositifs.



Le projet éolien : dernière ligne droite avant le commencement du chantier !

Après de nombreux mois d'attente, cette fois-ci le projet éolien d'Ids-Saint-Roch touche au but ! Il aura fallu 6 ans pour que le projet puisse sortir de terre. Suite à l'obtention de toutes les autorisations administratives, la société Ferme Eolienne de IDS a pu obtenir le financement pour la construction des 6 éoliennes du projet ainsi que du poste de livraison. Le montant total investi pour la construction du parc éolien s'élève à environ 22 millions d'Euros.

Dans le bulletin municipal précédent, 2016, les différentes étapes du chantier avaient été évoquées. Ces étapes devraient se concrétiser très prochainement, le raccordement par ENEDIS (ex ERDF) est lui d'ores et déjà terminé.

Suite à l'accord de la Ferme éolienne de IDS SAS, les équipes d'ENEDIS ont travaillé pendant 4 mois pour installer 17 kilomètres de câblage (en sous-terrain) le long du tracé prévu jusqu'à Venesmes (voir carte) où se trouve le poste source de raccordement HTA (haute tension). L'arrivée du raccordement est visible aux abords des futures éoliennes (voir photo ci-dessous). C'est une société basée dans la Creuse (la SAS Carré) qui a réalisé ce travail. Concomitamment, ENEDIS a procédé à l'amélioration de son réseau de façon à mutualiser les coûts pour l'accueil des énergies renouvelables sur celui-ci.

Le chantier débutera notamment par la préparation de la base vie.

En effet, le Conseil municipal a opté pour affecter l'espace foncier, de 1 200 m² entre les maisons ex Mardon/Paans, à la base-vie dont a besoin le chantier de façon temporaire. Effectivement, un cantonnement de chantier, de composition et de qualité conforme à la réglementation, doit-être mis à la disposition des salariés-ouvriers. Pour ce faire, la démolition de certaines constructions s'est imposée, notamment de la grange, du hangar et de la remise. L'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France a été obtenu à la faveur de l'état de délabrement de ces bâtis et de leur manque d'intérêt patrimonial. L'opposition de quelques habitants n'a pas été prise en compte faute d'arguments valides.

L'emplacement sera empierré et arboré sur son pourtour intérieur. Après le départ du chantier, une destination finale du site sera étudiée.



Ensuite, les travaux de VRD (voirie et réseau divers) pourront commencer avec la préparation des accès au site. Une entreprise locale a été retenue pour effectuer ces travaux, à savoir la société GéoBTP, basée à Lignières. C'est une dizaine de

personnes de cette entreprise qui travaillera sur ce chantier pendant 4 mois. L'entreprise C. Bordat d'Ardenais est également associée à cette phase.

La société Bouygues Énergies et Services s'occupera avec une équipe de 5 personnes de tout ce qui concerne les réseaux (câblage entre les éoliennes, fibre optique, mise à la terre...)



Suivra le coulage des fondations, c'est une entreprise d'Avignon (Fondasolutions) qui réalisera cette étape grâce à une équipe d'une quinzaine de personnes pendant 2 mois. Le béton sera issu de plusieurs centrales situées à moins d'une heure d'Ids-Saint-Roch & Touchay.

Puis enfin arrivera le montage des éoliennes, qui sera assez court (quelques semaines seulement) en comparaison de la durée totale du chantier prévu sur une année. C'est le constructeur Nordex qui a été retenu pour ce projet, ce seront les premières éoliennes d'une nouvelle génération qui seront construites en France. Ces machines bénéficient d'une technologie avancée et mature.

Le mât de mesure actuel va être démonté et un nouveau mât de supervision sera installé par l'entreprise ENCIS à proximité de l'éolienne située sur Touchay afin de continuer à mesurer la vitesse du vent dès la mise en service du parc.

Bureau VERITAS est chargé de contrôler le respect de la sécurité sur site et de vérifier la bonne application de toutes les dispositions réglementaires auxquelles sont soumis les chantiers éoliens.

Il est prévu qu'un planning du chantier soit placé prochainement sur le panneau d'affichage de la mairie d'Ids-Saint-Roch. Il sera remis à jour régulièrement si des modifications adviennent pendant la durée du chantier.

Après le succès de la COP 21 organisé en France fin 2015, l'accord de Paris d'octobre 2016 a scellé l'engagement de notre pays à contenir l'augmentation de la température moyenne en deçà de 2 degrés, afin de réduire les risques et les impacts liés aux conséquences du changement climatique.

Cela passe par une évolution de notre mix énergétique et c'est pourquoi la France s'est engagée à porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030. Le parc éolien d'Ids-Saint-Roch & Touchay s'inscrit dans cette dynamique avec les 36 Gigawattheures d'électricité qui seront produits chaque année et les 12 000 Tonnes de CO₂ évitées grâce à cette production d'électricité renouvelable...

Nous sommes maintenant pressés d'assister à la mise en service du parc !

Les services postaux

Petit rappel : une borne d'accès internet est à votre disposition à l'Agence postale. Elle vous permet de consulter différents services « La Poste », dont la Banque postale, ainsi que certains sites publics tels que la CAF, Pole emploi, la sécurité sociale, services publics Pour cela, vous devez vous munir de vos identifiants de connexion à votre espace privé.



Service VSMP

La Poste met en place un nouveau service à destination d'une population isolée et âgée appelé « VSMP = Veiller Sur Mes Parents ». Formé par le gérontopôle des Pays de la Loire pour accomplir cette nouvelle mission, le facteur effectue

des visites régulières selon les modalités choisies par le bénéficiaire et ses proches : 1, 2, 4 ou 6 visites par semaine sont possibles. A l'issue de chacune d'entre elles, les proches sont informés de la tenue et du bon déroulement de la rencontre et des éventuels besoins exprimés par le bénéficiaire du service.

L'installation d'un équipement connecté à un centre de veille et d'assistance est également possible. Accessible 24h/24 et 7j/7, ce dernier contacte, si nécessaire, vos proches ou les secours. De même, pour les petits dépannages de la vie quotidienne, la plateforme d'assistance propose les coordonnées de professionnels.

Ce service est accessible via un abonnement dont les conditions sont disponibles en agence postale, auprès de votre facteur ou dans un bureau de Poste.

De nouvelles réglementations pour la construction

Depuis le 1^{er} mars 2017, le recours à un architecte devient obligatoire pour tout bâtiment d'une surface supérieure à 150 m² (au lieu de 170 m² auparavant), hors construction à usage agricole. De même, de nouvelles exigences, notamment en terme de travaux d'isolation thermique deviennent obligatoires dès lors que vous effectuez des réhabilitations importantes, telles que ravalement de façade, réfection de toiture, aménagement pour rendre un local habitable ...

Nouvelles modalités de traitement des cartes d'identité



Depuis le 2 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité s'effectue, de la même façon que pour les passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil. Pour le département, il s'agit de : Lignières, Saint-Amand-Montrond, Châteauneuf-sur-Cher, Bourges, Culan, Aubigny-sur-Nère, Dun-Sur-Auron, La Gerche-sur-L'Aubois, Léré, Mehun-sur-Yèvre, Sancergues et Vierzon.

Vous pouvez faire une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Pour cela, il vous suffit de créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>. Un numéro vous est alors attribué et il vous sera nécessaire lorsque vous vous présenterez à la mairie pour finaliser votre dossier.

La carte d'identité est à retirer dans la mairie où la demande a été déposée.

Traitement des véhicules hors d'usage

La destruction des véhicules hors d'usage est réglementée. Ainsi, vous devez vous adresser à un centre VHU agréé par la Préfecture du département. La liste est accessible sur le site du ministère chargé de l'Écologie www.developpement-durable.gouv.fr/-Carte-des-Centres-de-VHU-agrees-.html.

Chacun de ces centres est identifiable par ce logo assorti d'un numéro d'agrément.

Vous devez porter sur la carte grise la mention « vendu ou cédé le (date) pour destruction ». Un récépissé de prise en charge pour destruction, que vous devrez conserver, doit vous être remis par le professionnel sollicité.



Le saviez-vous ?

1 500 € : c'est l'amende à laquelle vous vous exposez si vous abandonnez votre véhicule dans la nature ou sur la voie publique

10 : c'est le nombre de centres VHU agréés auxquels vous pouvez vous adresser dans le Cher

1,5 millions de tonnes : c'est la quantité de déchets générée par les 1,5 millions de véhicules qui deviennent « hors d'usage » chaque année en France.

Huiles moteur, acide de batterie, métaux lourds, composants électroniques ... mon véhicule renferme des substances qui risquent de polluer durablement les sols et les eaux. C'est aussi une source de pièces détachées métalliques recyclables et réutilisables.

Recensement militaire



Qui Est Concerné ?

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pourquoi ?

Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

Comment ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté »,

cliquez sur «recensement, JDC et service national», ou dans la zone «recherche» tapez « recensements ».

- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

Installation des compteurs Linky sur la commune à partir d'août 2017



A qui appartient le compteur ?

Ce matériel est mis à votre disposition et ne vous appartient pas.

Pour réaliser sa mission de service public, et comme il est écrit dans votre contrat d'électricité, Enedis doit avoir accès à ce dispositif de comptage.

Ce changement de compteur est-il obligatoire ?

Oui. Il est indispensable et encadré par la loi. Vous ne pouvez donc pas refuser son remplacement. En cas d'obstruction persistante à son changement, vous serez soumis à un « relevé spécial » payant au moins une fois par an.

De même, les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire.

Le compteur Linky, c'est quoi ?



Le compteur Linky est un compteur d'électricité de nouvelle génération. Un compteur de la même taille que celui que vous avez actuellement chez vous, et qui utilisera les mêmes branchements. La différence ? Grâce à ses caractéristiques techniques, le compteur Linky rend possible la mise en place de nouveaux services, accessibles à tous.

Le compteur Linky chez moi, pour quoi faire ?

Le réseau de distribution d'électricité évolue, pour vous apporter une meilleure qualité d'électricité. Grâce aux compteurs Linky installés dans tous les foyers, Enedis pourra piloter le réseau plus efficacement (automatisation de la relève des compteurs, y compris pour la production d'électricité issue des énergies renouvelables). Le compteur Linky facilitera vos économies d'énergie notamment par un accès simplifié à vos consommations.

Enedis s'engage à traiter vos données à caractère personnel conformément à la loi informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Le compteur Linky, élément indispensable

Le compteur Linky, comme l'ensemble des nouvelles technologies déployées sur le réseau, va permettre à Enedis de localiser les pannes à distance et d'intervenir au plus vite pour réparer. Le réseau de distribution s'adapte pour permettre le développement des énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques...) et l'augmentation du nombre de véhicules électriques.

Enedis continue la modernisation du réseau de distribution en remplaçant les 35 millions de compteurs en France



30 minutes
en moyenne, pour la pose d'un compteur Linky

Votre compteur sera changé par l'entreprise partenaire d'Enedis : PAIHNAS basée à Orval. À partir d'août 2017, vous recevrez par courrier la date prévue de pose. Vous aurez la possibilité de changer ce rendez-vous si celui-ci ne vous convenait pas. Au préalable Enedis vous informera du début de l'opération sur votre commune.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'installation du compteur Linky ne modifie pas votre contrat d'électricité. Dans le cadre de l'intervention, le technicien vérifiera également le réglage de votre disjoncteur s'il peut y accéder.

Aucun travaux d'aménagement ne sont nécessaires.

Les 30 minutes d'intervention nécessitent une brève coupure d'électricité.

Le Foyer rural



L'année 2016-2017 aura été marquée par le Comice agricole où nous avons travaillé conjointement avec la Commune et l'équipe du comice pour de bons moments passés ensemble.

Nous avons également organisé la journée randonnée détente, un concours de belote et la Saint Blaise. Toutes ces manifestations se sont déroulées dans une très bonne ambiance même si nous aurions aimé avoir un peu plus de public. Cette année, nous avons décidé de relancer le bœuf à Courty avec concours de belote, bal et feu d'artifice, le 1^{er} juillet dernier. Malgré le temps qui a perturbé la journée, l'ambiance a été fort sympathique et appréciée.



Notre prochain rendez-vous est fixé au 29 octobre pour la journée randonnée. Avant cela une autre date vous sera communiquée, celle de l'assemblée générale en septembre à l'occasion de laquelle nous serons ravis de vous rencontrer, échanger, écouter vos suggestions et pourquoi pas venir nous rejoindre. L'équipe du Foyer rural vous souhaite un bel été et vous rappelle sa devise : « le plaisir de se retrouver ».

Jean-Christophe DÉsirÉ,
Président,

Ids-St-Roch Foot



La saison 2016-2017 se termine...

Cette saison l'association comptait 44 licenciés, rassemblant joueurs, joueuses et dirigeants.

Nous avons une équipe senior en 4^e division et une équipe féminine senior à 8 en 2^e division.

Mais plus que tout, Ids St Roch Foot, c'est un groupe soudé où règne la bonne humeur et le respect.

Place à la saison prochaine !

Pour encourager notre club et le faire évoluer nous vous attendons nombreux, spectateurs, futurs joueurs/joueuses ou dirigeants.

L'équipe sénior termine 8^e et assure son maintien en 4^e division pour la saison prochaine.

Pour les filles, leur motivation et leur sérieux aux entraînements les mènent à la 3^e place du classement.



Venez faire vivre votre stade en représentant les couleurs d'Ids St Roch.

Les matchs ont lieu le dimanche matin pour les filles et l'après-midi pour les garçons.

Quant aux entraînements ils se déroulent le mardi et vendredi soir.

L'équipe d'Ids St Roch Foot,

Généralions Mouvement - Les Aînés ruraux



L'Assemblée Générale de Généralions-Mouvement les Aînés Ruraux d'Ids-St Roch du 11 Avril 2017 m'a renouvelé sa confiance en tant que président et reconduit le bureau pour mener à bien les actions de notre association.

Aujourd'hui, je constate avec joie que la pérennité du club est assurée pour un certain temps avec deux nouveaux adhérents qui sont venus rejoindre le club, soit 29 au total, et qui, pour être au rythme de la société actuelle, s'est doté récemment d'un ordinateur portable et a créé une adresse internet : gmouvids@hotmail.com, accessible à toutes les personnes désirant communiquer avec Généralions-Mouvement les Aînés Ruraux d'Ids-St Roch.

Par ailleurs, le club continue ses activités traditionnelles de loisirs comme celle du mardi après-midi dans la salle de la cantine, moyennant une participation de 1 euro, qui réunit régulièrement une douzaine d'adhérents pour jouer à la belote ou au rummikub et qui est toujours très animée et ponctuée par un agréable goûter dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Les deux rendez-vous incontournables de l'année que sont les repas de fin de saison et de fin d'année sont toujours des moments privilégiés de partage, de connaissance et de convivialité.

Nous fêtons également la galette des rois, les crêpes à la chandeleur et les beignets à mardi-gras.

La sortie annuelle du mois de février à la cité de l'or à St-Amand pour applaudir la troupe ELSA dans une opérette ou une comédie musicale (Hello-Dolly en 2017) est aussi l'occasion de nous retrouver.

Il est également envisagé à l'automne 2017 d'organiser un petit voyage publicitaire d'une journée, voyage qui n'a pas pu être réalisé au printemps.

Enfin, des rencontres intergénérationnelles, notamment avec les enfants de l'école d'Ids-St-roch sont programmées pour 2017 et seront autant de moments festifs et enrichissants pour tous, la première rencontre a eu lieu le 13 juin 2017 et a été l'occasion d'une rencontre courte mais joyeuse et ludique entre les 13 aînés présents et les 15 élèves, accompagnés par Laurence, auxquels une boisson et un petit goûter ont été servis.



Si la perspective d'aller vers les autres et de vous sortir de la routine vous attire, venez nous rejoindre, le club est ouvert à tous, jeunes ou seniors, retraités ou non, vous pourrez profiter de tous ces bons moments, moyennant une cotisation annuelle de 15 euros pour 2017.

Je veux remercier en premier lieu tous les adhérents qui font vivre le club semaine après semaine et maintiennent ainsi une activité indispensable à la vie communale.

J'adresse en ce sens un remerciement particulier au Conseil municipal qui met gracieusement à disposition du club la salle de la cantine et ponctuellement la salle des fêtes et nous aide financièrement et matériellement.

Didier BOURDIN,
Président,



Unc-Afn - Soldats de France

L'année qui vient de s'écouler fut encore très porteuse d'espoir au sein de notre association forte de 46 adhérents et une fois encore montre qu'elle est bien vivante et dynamique au sein de nos communes. Que ce soit aux commémorations (11 novembre ou 8 mai) ainsi qu'aux cérémonies du Souvenir à St Amand et aux obsèques, nos porte-drapeaux (merci à eux) ont représenté l'association 35 fois ; ce qui montre la vitalité de nos Soldats de France qui sont maintenant les vecteurs de la continuité du devoir de mémoire.

Le 17 septembre, Ids-St-Roch et Touchay étaient en effervescence puisque la section organisait le Congrès départemental des Soldats de France ; ce fut un succès tant au niveau administratif que festif : Bravo à toute l'équipe !

Dans l'année écoulée, nous avons aussi animé les communes par des manifestations qui ne sont pas ouvertes qu'aux adhérents mais qui pourraient être l'occasion d'apporter un soutien à tous ces bénévoles qui entretiennent le patriotisme et la continuité du souvenir.

Lors de l'assemblée générale, en janvier 2017, pas de changement sinon le retrait de notre doyen au bureau, Monsieur Marcel Moreau ; toutefois, le poste n'est pas pourvu à ce jour.

Les concours de belote Celui de Novembre fut un triomphe : 60 équipes sont venues taper le carton.

Devant ce fort succès, un deuxième concours a été organisé en mars où là encore 60 équipes sont venues débattre avec les cartes.

Voilà nos concours bien connus aux alentours.

Cette année, la brocante a été conduite sous une nouvelle formule : bourse aux livres et exposition sur la Marseillaise, sous l'égide de la Commune, ont agrémenté cette belle journée.

N'oubliez pas, toute personne ayant fait son service militaire peut adhérer au groupe des Soldats de France.

Et pour conclure, je tiens à remercier Martine Fourdraine et Marilyn Brossat, ainsi que leurs Conseils municipaux, qui nous soutiennent dans la réussite de nos manifestations.

Jean-Paul BAUDON,
Secrétaire-adjoint

**Cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre : inégales en terme de fréquentation, à la fois des habitants et des enfants.
Merci à ces enfants qui assistent aux commémorations.**



Voyage avec les amis de Meillant : En 2016 : dans les Marais Poitevins : malgré une faible participation communale, le déplacement eu lieu dans une ambiance conviviale.

2017 : direction le mémorial du Général de Gaulle, à Colombey-les-Deux-Eglises



La partition La Marseillaise

Chorale Terre de Chœur



Cette année la chorale « Terres de chœur » fêtera ses 7 ans en octobre et son répertoire s'enrichit, d'année en année, de chants venant d'horizons différents (français, latin, anglais, slave et même sud-africain) toujours dirigée avec beaucoup de

professionnalisme et surtout de patience par Jean-Benoit WALKER-VIRY, notre chef de chœur depuis le début.

Des rencontres inter-chorales ont eu lieu dans l'année : à Préveranges, St-Germain du Puy, St-Hilaire-en-Lignières. En mars dernier, nous avons eu le plaisir de participer à une rencontre organisée par la Communauté de Communes, dans le cadre du Contrat culturel, avec 5 autres chorales de la région et le célèbre

« Chœur régional d'Auvergne » qui a interprété la « Misa de Buenos-Aires » avec soliste, piano, bandonéon et instruments à cordes. Le public est venu nombreux au gymnase du

Châtelet, écouter tous ces ensembles vocaux qui, après 6 mois de répétitions assidues, ont réussi à interpréter des chants du répertoire latino-américain (Argentine, Colombie et Vénézuéla) ce qui n'était pas gagné d'avance pour certaines personnes qui n'ont jamais pratiqué de langues étrangères...

Si vous aimez chanter et partager ces moments privilégiés, venez nous rejoindre en assistant à nos répétitions le lundi de 19h30 à 21 heures à la salle des fêtes d'Ids-St-Roch ou St-Hilaire-en-Lignières (reprise le lundi 4 septembre).

Nous tenons à rappeler que les ressources de notre chorale proviennent des cotisations annuelles des choristes mais aussi du soutien financier pérenne des 4 communes qui ont constitué un socle pour le démarrage (Ids-Saint-Roch – Ineuil – Saint-Hilaire – Touchay) puis également de quelques autres communes, notamment Maisonnais.

Bel été à tous.

Bruna MATUSZEK,
Vice-présidente

B lue wings



Et Voilà!

**Encore une année de plus
Pendant laquelle.**

**Vous avez dansé, progressé,
Vous avez ri, vous vous êtes relaxé
Avez sympathisé.
Avez travaillé votre mémoire,
Avez fortifié vos muscles**

Eh bien

**Pour franchir une nouvelle étape,
Venez nous rejoindre à Ids St Roch**

**Merci à la Commune de nous permettre
de nous exprimer de nouveau
l'an prochain!!**

Soyez tous les bienvenus!

Le brochet



Amis pêcheurs !

Quelles sont les nouveautés cette année ? et bien la pêche se met au numérique, cela veut dire que l'achat des cartes de pêche se fait par Internet de chez soi en allant sur le site **www.cartedepeche.fr**, ou bien à Touchay chez notre dépositaire Internet **BOISCHAUT MOTOCULTURE**.



Notre parcours commence sur la rivière ARNON à partir de la passerelle des Baudons pour se terminer au pont de chemin de fer sur la commune de Touchay et également la Sinaize sur la commune de Touchay. L'ARNON est un parcours de 2^e catégorie

(prédominance ciprinidés) et la SINAIZE est un parcours 1^{ère} catégorie (prédominance salmonidés).

Nous avons beaucoup de chance car notre environnement est encore préservé, quoi de plus reposant de taquiner le goujon par exemple au pont de Courty ou à la planche des Baudons, mais cet environnement est sensible alors amis pêcheurs soyons respectueux de ce bel héritage de nos anciens.



Aujourd'hui la qualité de l'eau est en amélioration, la preuve le retour du goujon et du vairon dans l'Arnon et la Sinaize, par contre les niveaux d'eau sont plus inquiétants. Les faibles niveaux, notamment en

période estivale, font augmenter la température de l'eau et ont des conséquences négatives sur les poissons. L'eau est nécessaire aux humains, aux animaux, aux poissons, aux végétaux, alors préservons-la.

La pêche est un sport sain et peu onéreux suivant les techniques (la carte revient à 20 centimes d'euro par jour).



Pour les novices, qu'elles sont ces techniques ?

Pour la 1^{ère} catégorie :

La pêche au toc - La pêche aux leurres - La pêche à la mouche

Pour la pêche en 2^e catégorie

La pêche au coup - La pêche au vif - La pêche aux leurres
La pêche au Toc - La pêche au mort manié
La pêche au mort posé - La pêche à l'anglaise

Cette année nous avons effectué 2 alevinages de truites Fario et Arc en ciel et un alevinage en brochets et gardons.

La société compte une soixantaine d'adhérents, si la pêche vous intéresse alors contacter un membre du bureau.

En 2017, la société va organiser le dimanche 3 Septembre son concours de pêche annuel à Touchay dans l'Arnon vers le pont de chemin de fer. Concours individuel le matin de 9H à 11H (inscriptions de 7H15 à 8H) et américaine l'après-midi.

N'hésitez pas à venir pêcher ou en spectateurs, une buvette sera installée pour vous accueillir.



Notre année 2016-2017



Chers habitants d'Ids-Saint-Roch,

Je suis très heureuse d'arriver parmi vous pour travailler au côté des enfants du RPI. Cette année, votre commune a accueilli 16 élèves de ce1-ce2, tous très enthousiastes pour apprendre et participer à la vie de la classe.

Nous avons beaucoup travaillé en classe sur ce thème et notre maquette a, peu à peu, pris forme. Pour la présenter, nous avons réalisé une jolie affiche sous forme de carte mentale.

Nous avons présenté notre maquette le **2 juin** à Châteaumeillant devant toutes les autres classes participantes. Nous avons pu voir les maquettes des autres enfants, toutes étaient vraiment très réussies !

A l'annonce des résultats, nous avons été très fiers parce que c'est NOUS qui avons remporté le premier prix ! Nous avons gagné une journée de découverte aux Grands Moulins de Graçay.

L'année a été ponctuée par quelques rendez-vous :

• **En octobre**, une gendarme du Châtelet est venue en classe pour nous apprendre à bien se comporter dans la rue lorsqu'on est piéton. Cela nous est très utile puisque depuis la rentrée, nous allons tous les jours à la cantine à pied. Grâce à elle, les élèves ont obtenu leur permis piéton !

Pour **la cérémonie de commémoration du 11 novembre**, nous avons appris la Marseillaise et Mme Fourdraine nous a fait participer à la cérémonie. Ensuite, nous avons partagé le verre de l'amitié à la salle du Foyer rural.

• **En février**, nous avons commencé un travail sur les économies d'énergie ainsi que sur les énergies renouvelables. Des animateurs sont venus en classe pour nous guider ; nous avons construit une éolienne. Nous avons réfléchi ensemble à ce que pouvait être une maison écologique !

Grâce à notre Communauté de communes Berry Grand Sud qui a impulsé ce projet, nous avons participé à un concours : la construction d'une maquette de maison idéale et éco-citoyenne.



• **En juin**, nous avons également visité un lieu incontournable du Berry en nous rendant à la maison de George Sand à Nohant ; nous y avons fait connaissance de cette grande femme écrivain et de son fils Maurice que nous avons suivi jusqu'au château d'Ars pour réaliser un herbier.

L'école, c'est aussi des spectacles !

• **En décembre**, la Communauté de communes Berry Grand Sud nous a offert Nours, un spectacle de marionnettes avec des nounours, qui nous a émus et fait rire, quel beau moment !

Le spectacle, c'est aussi nous qui l'avons fait pour nos familles, nos amis et les élus des communes lors de la fête de Noël à Ineuil en décembre !

Plus tard, **en mai**, nous avons tous chanté pour les Ecoles Qui Chantent. De Paris à Rio ; dragon, marmotte ou fermière ont pris voix dans le manège des Petits et Grands du RPI rassemblés à St-Hilaire-en-Lignières pour cette occasion.

Nous avons terminé l'année par la fête de l'école le **30 juin** à Ids-Saint-Roch.

Il sera temps de vous dire merci pour cette belle année passée parmi vous et à l'année prochaine !

Carine Cluseau,



La vie communale il y a 100 ans !

Afin de retracer ce qu'il se passait en 1917 sur notre commune, voici la retranscription d'extraits du registre des délibérations du Conseil municipal de cette même année.

Le Conseil municipal comptait treize conseillers : Messieurs BERNARDEAU, J. MOREAU, NICOLET, BENON, M. MOREAU, DESBOIS, MASSON, FROIDEFOND, NICOLET, BENON et Monsieur GAUDON décédé à l'armée ainsi que Messieurs ROYON VARENNES, LAMPERIERE mobilisés. Le Maire était Monsieur BERNARDEAU.

La **première séance de 1917** s'est tenue le **18 février**. Elle avait notamment à son ordre du jour : l'assistance aux vieillards et des réparations à divers chemins ruraux.

« Assistance aux vieillards

Deux demandes d'assistance sont présentées :

1. Mme Aubrun Marie veuve de Michel Masson. Le Conseil, considérant que le petit revenu Mme Aubrun Marie peut être évalué à 60 frs et que son fils Aubrun Luc lui verse une pension de 24 frs par an, l'admet à l'assistance à dater du 18 février 1917 avec une allocation de 120 frs an ou 10 frs par mois.

2. Mlle Moreau Solange âgée de 60 ans sollicite son admission comme infirme. Après délibération, le Conseil considérant que Mlle Moreau Solange est très nécessiteuse et incapable de travailler pour subvenir à la subsistance, l'admet à bénéficier de l'assistance à dater du 18 février 1917 avec une allocation de 204 frs par an ou 17 frs par mois. »

« ... »

« Réparation à divers chemin ruraux

Le Conseil décide de faire placer :

1.5 mètres de buses de 0 m 20 c et 5 mètres de buses de 0 m 30 c sur le chemin des Brossats à Taunay

2.3 mètres de buses de 0 m 15 c sur le chemin de la Viellemorte à Rebrantin. »

Le Conseil municipal s'est réuni pour la **deuxième fois** de l'année, le **17 juin 1917**. Il a, en particulier, évoqué une réclamation à Monsieur le Préfet.

« Réclamation à M. le Préfet

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre qu'il a reçue le matin même du Président de la Commission de Réception n°8 de Chateameillant qui prescrit de faire livrer samedi 23 courant à cette commission les quantités de blés qui avaient été laissées aux récoltants pour leur consommation jusqu'au mois d'août. Cette mesure lui paraissait difficile à faire exécuter, il demande l'avis du Conseil.

Le Conseil après délibération :



Considérant

1^{er} que ce qui reste de blé chez les cultivateurs leur a été laissé en exécution du Décret du 8 avril 1917 art 1^{er} et que cette quantité est pour eux le strict nécessaire, que beaucoup d'ailleurs ont déjà fait transformer en farine ;

2^e que s'il existe une boulangerie dans la commune, elle est dans l'impossibilité absolue de fabriquer tout le pain nécessaire à une population de 1 100 habitants.

3^e que même si cette impossibilité

n'existait pas, un grand nombre d'habitants qui demeurent à 3, 4, 5, 6 kilomètres de la boulangerie ne pourraient pas perdre leur temps si précieux en cette saison pour venir s'approvisionner en pain.

4^e que tout le blé qui a pu être rendu disponible a été livré à la Commission de réception à la date du 12 courant (il en a été fourni encore 120 quintaux), et que dès lors il est impossible de prendre aux habitants le peu qu'il leur reste pour eux sans rencontrer une résistance qui s'annonce sérieuse et sans jeter l'inquiétude et le découragement dans la population agricole.

A l'unanimité invite le Maire à demander télégraphiquement au Président de la Commission de surseoir à la réquisition annoncée et à transmettre à M. le Préfet une copie de la délibération prise pour le prier instamment de faire donner l'ordre de laisser aux cultivateurs la petite quantité de blé qu'ils ont pour se nourrir. »

La **troisième séance** du Conseil a eu lieu le **19 août 1917**.

Lors de cette séance, il a notamment été discuté de la pompe du Bureau de poste, du nettoyage de la place publique et du secours aux prisonniers de guerre.

« Pompe du Bureau de poste

M. le Maire expose au Conseil que la pompe du Bureau de la poste, malgré les réparations qu'elle a déjà subies, ne peut plus fonctionner. Il est nécessaire qu'elle soit remplacée. Un fournisseur de Bourges, M. Picandet en propose une de 125 frs.

Le Conseil vote l'installation de cette pompe au Bureau de poste et vote à cet effet un crédit de 150 frs pour l'achat et la pose. Ce crédit sera pris sur le reliquat du budget additionnel.

« ... »

« Nettoyage de la place publique

Le Conseil, considérant que la place publique a besoin de temps en temps d'un nettoyage vote une somme de 10 frs par an à M. Bernardeau J.B qui sera chargé de la nettoyer. Le crédit sera pris sur le reliquat du budget additionnel.

Secours aux Prisonniers de guerre

M. le Maire fait donner lecture d'une circulaire de M. le Préfet qui insiste pour que le Conseil accorde une subvention, au comité de secours aux prisonniers de guerre.

Après délibération, le Conseil vote une subvention de 80 frs qui sera prélevée sur le reliquat du budget additionnel. »

Le Conseil s'est réuni pour la dernière fois de l'année **1917, le 25 novembre**. Lors de cette séance, il a débattu de la nomination d'un garde-champêtre.

« Nomination d'un garde-champêtre

M. le Maire rappelle au Conseil que depuis la mort de l'ancien garde-champêtre, il a fallu en raison de la guerre, faire assurer le service, tant bien que mal, par un distributeur de pièces qui n'a ni l'âge ni l'autorité nécessaire. Comme aujourd'hui, il se présente un blessé de guerre réformé, M. le Maire se propose de le nommer garde-champêtre.

Le Conseil approuve l'exposé du Maire et décide que le traitement du garde sera de 500 frs par an, crédit inscrit au budget. En outre, le traitement de tambour afficheur est élevé de 15 frs à 30 frs par an et une indemnité d'entrée en fonctions de 10 frs est votée au nouveau garde. La somme nécessaire, 29 frs sera prise sur le budget additionnel. »

La Marseillaise de Rouget de Lisle

A l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne à la liberté, la Marseillaise s'est imposée progressivement comme un hymne national. Elle accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles.

L'auteur

Né en 1760 à Lons-le-Saunier, Claude-Joseph Rouget de Lisle est capitaine du génie mais a mené une carrière militaire assez brève. Révolutionnaire modéré, il est sauvé de la Terreur grâce au succès de son chant. Auteur de quelques romances et opéras, il vit dans l'ombre sous l'Empire et la Restauration jusqu'à son décès à Choisy-le-Roi en 1836.

Un peu d'histoire...

Le 24 avril 1792, à Strasbourg, dans le salon du maire, le baron de Dietrich, l'effervescence est à son comble. Cinq jours plus tôt, la France a déclaré la guerre à l'Autriche.

Le maître de maison s'adresse au jeune Joseph Rouget de Lisle, officier de son état et violoncelliste à ses heures (32 ans): « Monsieur de Lisle, faites-nous quelque beau chant pour ce peuple soldat qui surgit de toutes parts à l'appel de la patrie en danger et vous aurez bien mérité de la nation ».

Le capitaine de garnison, de retour chez lui, s'exécute avec fougue. Le lendemain soir, de Dietrich organise un dîner au cours duquel lui-même reprend son chant, accompagné par une dame au clavecin et par Rouget de Lisle au violon.



25 avril 1792 : Rouget de Lisle chante la Marseillaise (tableau d'Isidore Pils)

Le premier hymne national

D'abord baptisé Chant de guerre pour l'Armée du Rhin, le nouveau chant recueille un succès fulgurant. Des voyageurs colportent les paroles et l'air dans tout le pays.

A Marseille, où des volontaires se préparent à se rendre à Paris pour combattre l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792, on leur distribue des feuillets avec les paroles du chant patriotique. Les fédérés marseillais entonnent celui-ci tout au long de leur voyage et lors de leur entrée dans la capitale. D'où son nom définitif de Marseillaise. Son succès est tel qu'il est déclaré chant national le 14 juillet 1795.

Le chant scande quelques semaines plus tard la charge des soldats de Valmy. Lors des révolutions de 1848 dans l'ensemble du continent européen, la Marseillaise reçoit une consécration internationale (avant d'être plus tard supplantée par l'Internationale).

De Dietrich fut fort mal récompensé car il finit sur la guillotine quelques mois plus tard. Rouget de Lisle échappa au même sort

par la fuite...

Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830 et Berlioz en élabore une orchestration qu'il dédie à Rouget de Lisle.

La III^{ème} République (1879) en fait un hymne national et, en 1887, une «version officielle» est adoptée par le ministère de la guerre après avis d'une commission. C'est également sous la III^{ème} République, le 14 juillet 1915, que les cendres de Rouget de Lisle sont transférées aux Invalides.

En septembre 1944, une circulaire du ministère de l'Éducation nationale préconise de faire chanter la Marseillaise dans les écoles pour «célébrer notre libération et nos martyrs».

Pendant la période du régime de Vichy, bien qu'elle soit toujours l'hymne national, elle est souvent accompagnée par le chant «Maréchal, nous voilà !». En zone occupée, le commandement militaire allemand interdit de la jouer et de la chanter à partir du 17 juillet 1941.

Son caractère d'hymne national est à nouveau affirmé dans l'article 2 de la Constitution du 27 octobre 1946 par la IV^{ème} République, et en 1958 — par l'article 2 de la Constitution de la Cinquième République française.

Le Président Valéry Giscard d'Estaing a souhaité que l'on revienne à une exécution plus proche des origines de l'œuvre et en a fait ralentir le rythme. C'est aujourd'hui une adaptation de la version de 1887 qui est jouée dans les cérémonies officielles.

Le Saviez-vous ?

Hymne, un mot féminin ?

Oui, ce n'est pas faux. En effet, dans l'ancien français et jusqu'au début du XIX^e siècle, le substantif « l'hymne » était féminin.

Aujourd'hui, il est le plus souvent considéré comme un mot masculin lorsqu'il désigne un chant exprimant la joie ou célébrant une personne ou une chose.

On peut le féminiser quand il désigne un cantique latin de la tradition chrétienne qui se chante à l'église.

Rouget de Lisle ou de L'Isle ?

Dans la presse écrite, on trouve les deux formes d'écriture, même si « de Lisle » est le plus souvent utilisé.

Ce qui est certain, c'est que le nom de naissance de Claude Joseph est uniquement Rouget. Point de Lisle sur l'acte de naissance. D'où vient-il alors ?

Certains font état d'une tradition locale, selon laquelle son père possédait à Montaigu, un domaine qu'on appelait le domaine de l'Isle, parce qu'il était traversé par un cours d'eau au milieu duquel se trouvait une sorte de petit îlot. Or, on sait qu'au XVIII^e siècle, c'était une coutume assez répandue, que l'aîné d'une nombreuse famille (il était huit enfants) fit une adjonction à son nom pour le différencier de ses frères plus jeunes. Mais cette explication est contestée car il ne semble pas exister de domaine de ce nom Montaigu... le seul que l'on trouve dans le Jura se situe plus au nord, à Villers-les-Bois, non loin du berceau des Rouget, dont il a pu être la propriété. Le mystère n'est donc pas éclairci.

Reste la signature de l'intéressé. Il apparaît que sur certaines signatures l'auteur de La Marseillaise signe Rouget de Lisle ...

Moments d'échanges et de convivialité



Comice 2016



Déjeuner avec les Aînés le 11 décembre 2016
au restaurant La Goutte Noire à Châteaumeillant



Brocante UNC
et Exposition
sur la Marseillaise
le 18 juin 2017



Cérémonie des vœux le 14 janvier 2017
Cette rencontre entre les élus et la population
a toujours beaucoup de succès

Remerciements

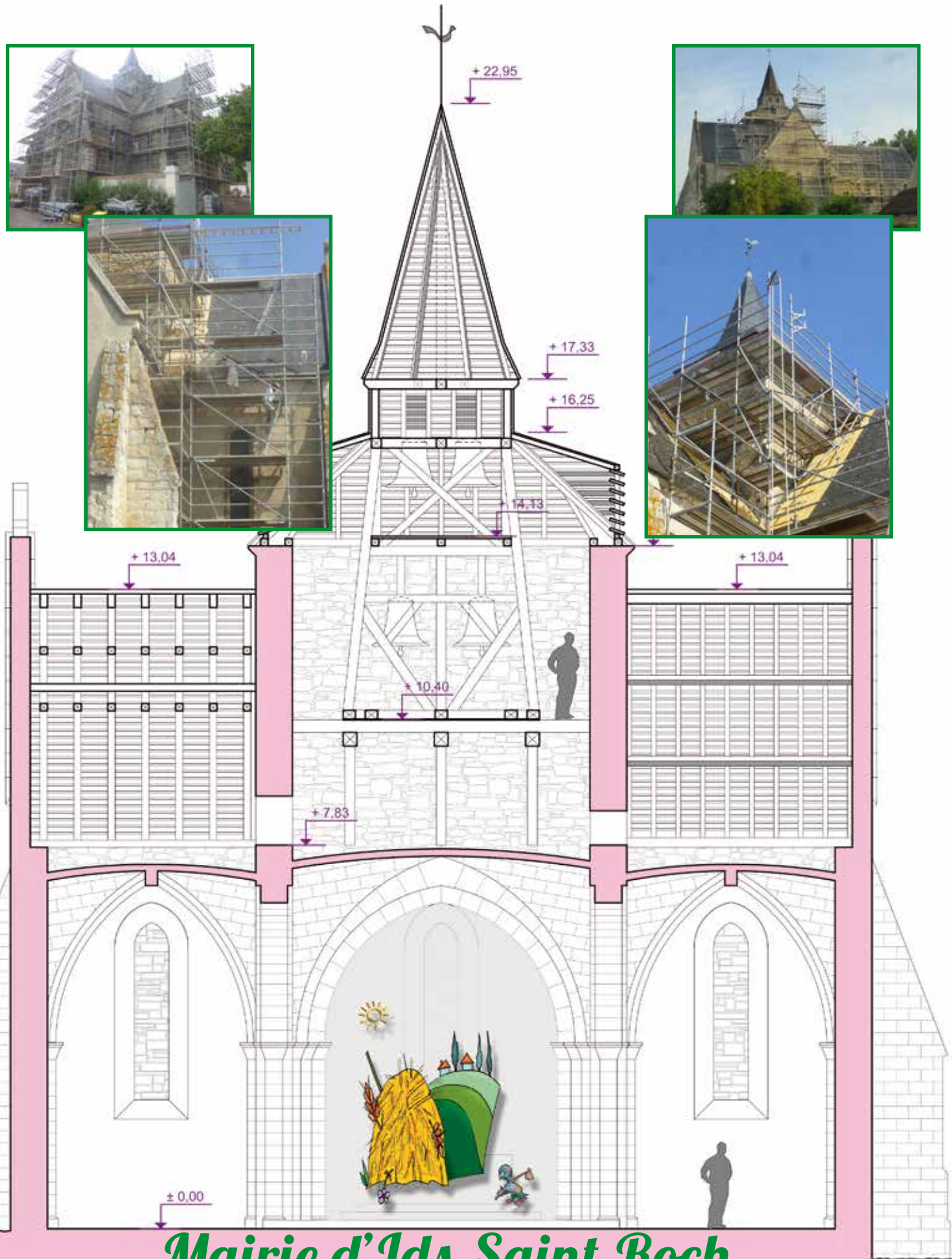


*Merci à tous
les bénévoles*



Remerciements





Mairie d'Ids-Saint-Roch

www.ids-saint-roch.fr